



Webinaire sur la PSC Protection Sociale Complémentaire

Le 7 novembre à 13h

LA PSC : QU'EST-CE QUE C'EST ?

À partir de mai 2026, un nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC) en santé et en prévoyance rentrera en vigueur pour les agents de l'INRAE.

Pour la santé, l'ensemble des agents (sauf dérogation) devra adhérer au contrat collectif souscrit auprès de l'opérateur mutualiste qui a été sélectionné à l'issue du marché.

Pour la prévoyance, l'adhésion sera facultative.

- *Qu'est-ce que le contrat collectif en santé à adhésion obligatoire ?*
- *qu'est-ce qu'un contrat collectif en prévoyance à adhésion facultative ?*
- *Qu'est ce qui va changer dans la protection sociale complémentaire ?*
- *Comment cela sera-t-il mis en œuvre ?*
- *Qu'allez-vous devoir faire ?*
- *Qui est concerné ?*
- *Quel est l'organisme retenu ?*
- *Quelle participation de l'employeur allez-vous toucher ?*

Voilà des exemples de questions auxquelles nous allons répondre lors du webinaire d'information organisé par la CGT-INRAE et le SNTRS-CGT le vendredi 7 novembre à 13h.

POUR DES RAISONS TECHNIQUES NOUS ENVERRONS LE LIEN VISIO AUX 200 PREMIERS INSCRITS :

⇒ **Inscrivez-vous par retour de mail à cgt@inrae.fr.**

Au vu du nombre de demandes d'inscription, nous étudierons la possibilité de faire un webinaire supplémentaire.

Ce webinaire a lieu dans le cadre de vos droits à autorisation d'absence pour les heures d'information syndicale, venez nombreux participer à cette réunion !

Ensemble, soyons plus forts, rejoignez la CGT !



Bulletin d'adhésion à retourner
à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10,
78210 Saint-Cyr l'École
ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :

Qualité (M. ou Mme) : NOM :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Corps : Grade :

E-mail :